



DEPARTEMENT DE LA SARTHE (72)  
MAIRIE  
SAINT-GEORGES-DU-BOIS

**Objet : CIRCET pour le compte d'Orange, travaux télécom rue de la Croix Sainte-Apolline et domaine de la Bidaudière à Saint-Georges-du-Bois, du 11 au 22 mai 2026.**

## ARRETE

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R 411-5, R 411-7, R 411-8 ;

**VU** le code de la Voirie Routière ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – cinquième partie – signalisation routière) ;

**Vu** la demande de l'entreprise CIRCET – TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX, en vue de réaliser des travaux télécom pour le compte d'Orange rue de la Croix Sainte-Apolline et domaine de la Bidaudière à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe), du 11 au 22 mai 2026,

**Considérant** que ces travaux vont entraîner une gêne au niveau de la circulation,

## ARRETE

**Article 1 :** L'entreprise CIRCET est autorisée à occuper le domaine public en vue de réaliser des travaux télécom pour le compte d'Orange (dépose et pose d'un appui télécom), du 11 au 22 mai 2026 au niveau du 11 rue de la Croix Sainte-Apolline et domaine de la Bidaudière à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe)

**Article 2 :** La circulation sera alternée manuellement suite au rétrécissement de chaussée prévu.

**Article 3 :** Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (Art. R. 417-10 – Enlèvement de véhicules – apposition de l'arrêté 36 heures avant le chantier).

**Article 4 :** La présente autorisation est accordée du 11 au 22 mai 2026.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. L'entreprise CIRCET a la charge de la signalisation de son chantier. Elle est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 6 :** Le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coulans-sur-Gée et l'entreprise chargée des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-du-Bois, le 5 mai 2026.

Certifié exécutoire, les formalités de notification et de publication ayant été effectuées.

Pour le maire, l'adjoint en charge des travaux  
Jacky REMARS

1 place de la Mairie  
72700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS  
02.43.47.18.87  
[accueil@mairie-sgdb.fr](mailto:accueil@mairie-sgdb.fr)

